

Une histoire citoyenne à réveiller les morts !

ÉLECTIONS/HAUTESKUNDEAK - Dimanche 23 mars, Marie Barucq, citoyenne et peut-être bien doyenne biarrote, part voter, sans canne et sans doute. Pourtant, la voilà punie de vote...

Accompagnée de sa fille Monique Barucq, Marie, bientôt 105 ans, coquette et bien vêtue, comme à l'accoutumée, part voter, contente et sûre de son choix... « Pour moi tout se déroule normalement, mais plus de maman sur la liste ! raconte Monique. Nous téléphonons sur le champ à la mairie, qui nous apprend qu'elle a été radiée par suite d'une erreur dans sa date de naissance. En effet, ils ont inscrit sur sa carte d'électeur "née le 26/5/1899", ce qui lui donnerait 115 ans, au lieu du 26/5/1909. Jusqu'à présent, cela n'avait gêné personne et ne l'a jamais empêchée de voter ! Avant de la rayer des listes, ils auraient quand même pu se renseigner, d'autant qu'elle est dans l'annuaire : un petit coup de téléphone aurait suffi... » Marie Barucq se voit donc refuser l'urne et contrainte de passer son tour ! Très déçue, elle boude au déjeuner, chose extrêmement rare, surtout au dessert...

Veuve précocement, cette mère de cinq enfants, n'est pas femme à se laisser abattre. Dotée d'un optimisme hors du commun (peut-être une clé de développement personnel durable ?), Marie, passionnée de westerns, fan de *Il était une fois dans l'Ouest*, se dit que c'est elle, aujourd'hui, l'héroïne de *Il était une fois dans le Sud-Ouest*. « Et puis, je ne voulais spécialement pas louer ces élections, vous comprenez... Une voix de plus peut, parfois, faire la différence ! » commente-t-elle.

Son seul regret aujourd'hui est de ne plus pouvoir se baigner dans l'océan, un autre grand secret de santé et de longévité, thème cher à la famille, bon sang ne saurait mentir... Marie a toujours loué une tente à la Grande Plage ; descendait, chaque jour, du 6 avenue Carnot, claquant la porte de la



« Je ne voulais spécialement pas louer ces élections. Une voix de plus peut parfois faire la différence... » © D.R.

Villa Auguta, qui appartenait à sa famille, les Montestrucq, boulangers de générations en générations, du côté de son père comme de sa mère... « La boulangerie existe toujours, en face du Bar du Haou, dans le haut de la Rue Gambetta. »

Fidèle à cette corporation et aux patronymes se terminant en "ucq", Marie épousa Raymond Barucq, boulanger issu lui aussi

de boulangers, qu'elle rencontra à un repas... de boulangers ! En effet, son père était président du Syndicat des boulangers. Une variante croustillante, pourtant, dans ce parcours tracé à la baguette : Raymond était de Mousserolles. Fusion Bayonne-Biarritz, et multiplication des petits pains !

Lorsque Marie dut vendre la maison de ses aïeux, elle alla

vivre, plus retirée dans les terres... dans le quartier Saint-Martin. Elle y habite toujours avec sa fille, dans une résidence, au 3^{ème} étage, vue sur le cimetière, où reposent ses ancêtres, et qu'elle prend de haut ! « Un endroit tranquille », se plaît-elle à dire souvent, sur fond sonore de télé où pétaradent immanquablement les pistoleros et les cowboys ! « Eh bien je ne vois pas ce qui m'ar-

rêterait... Je ne suis jamais malade » fait également partie de ses phrases-culte.

La voilà donc repartie, le dimanche 30 mars, bon pied, bon œil, pour le second tour, munie d'une attestation de la mairie qui l'oblige tout de même, à faire auparavant quelques démarches administratives, qui auraient découragé plus d'un "jeune".

« M^{me} Barucq Marie doit se rendre, munie de l'attestation délivrée par la mairie, le dimanche 30 mars 2014 au tribunal d'instance de Bayonne, où une permanence est assurée de 8 h à 18 h, afin de solliciter auprès du juge d'Instance sa réinscription. Lorsqu'elle sera munie de la décision du juge, Mme Barucq Marie devra se présenter en mairie, afin que le service des élections puisse donner les instructions au bureau de vote n° 17 – Reptou 2, afin de lui permettre de voter » précise Jean-Claude Soria, de la Direction de la réglementation.

Que ne faut-il pas faire pour se sentir vivant !

« Nous nous sommes donc rendus au Tribunal vers 10h30. Tout était fermé, aucune permanence, bien que cela soit obligatoire pour les élections. Informée par nos soins, M^{me} Motsch, conseillère municipale, est intervenue et enfin maman a pu voter. Ouf ! Elle a bien mérité son éclair au café du dimanche ! »

Le 26 mai, Marie fêtera son anniversaire en chantant, car vous l'avez bien compris, pour rien au monde elle ne laisserait sa part du gâteau ; chaque bougie de plus en est la cerise...

Et puis, la voilà réinscrite sur les listes électorales biarrottes... prête pour 2019 !

► Florence Barucq